



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 31
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 4
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.013/DE

OBJET : CREATION DE DEUX POSTES DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE, A TEMPS COMPLET

SEANCE DU 27/03/2025

LE JEUDI VINGT-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H07, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Monsieur Jean FIORESE, Monsieur Nouridine SEDRATI,
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Madame Fatiha AKHSIL,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Madame Agnès BONAFOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGÉ

POUVOIRS :

Madame Sandrine LAMIRÉ a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Monsieur Kilé Olivier YENGÉ

SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : CREATION DE DEUX POSTES DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE, A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de la Sécurité intérieure,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

VU la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés,

VU le décret n°2006-1397 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de Police municipale,

CONSIDERANT les besoins de sécurité exprimés par les habitants,

CONSIDERANT la volonté de garantir une présence élargie de la Police municipale, notamment en soirée et durant les week-ends,

CONSIDERANT la nécessité d'apporter des conditions de sécurité optimales aux agents de la Police municipale dans l'exercice de leur mission sur la voie publique,

CONSIDERANT pour ce faire, qu'il apparaît nécessaire de renforcer les effectifs de la Police municipale, en assurant le recrutement de deux agents gardien-brigadier de Police municipale, à temps complet.

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : CREATION DE DEUX POSTES DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE, A TEMPS COMPLET

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DECIDE DE CREER deux emplois permanents de gardien-brigadier de Police municipale, à temps complet.

ARTICLE 2 : DECIDE DE POURVOIR aux emplois créés conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction publique territoriale.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents recrutés et nommés, ainsi que les charges s'y rapportant, sont inscrits au budget communal.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivants sa publication ou notification.

SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : CREATION DE DEUX POSTES DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE, A TEMPS COMPLET

Et ont signé les membres présents,

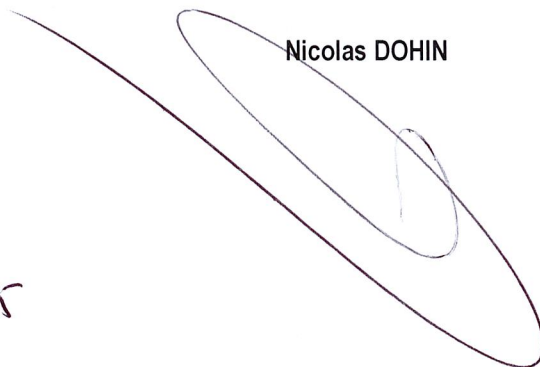
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 28/03/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN


Acte publié sur le site de la Ville le : 31/03/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.013/DE

Objet de l'acte : CREATION DE DEUX POSTES DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE
MUNICIPALE, A TEMPS COMPLET

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique / 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250327-BRU_DE_24549_1-DE

Date de l'acte : 27/03/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24549_1

Date de réception en Préfecture : 28 mars 2025